Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 6 (1949)

Heft: 4

Artikel: Esquisse d'un plan directeur pour la ville de Porrentruy

Autor: Bodmer, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-783428

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lors d'un récent voyage d'étude, des urbanistes anglais des plus qualifiés nous ont confirmé entièrement notre appréciation et nous ont encouragé à suivre la voie indiquée.

Une enquête et une étude générales pour toute la Suisse devrait être entreprise par l'Association Suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN) et les différents groupes d'aménagement régional en collaboration avec les intéressés des milieux industriels, agricoles, les organes des C. F. F., etc. Cette enquête servirait de base pour porter la discussion devant un Forum plus étendu. La réalisation d'un programme pareil, inspiré par les meilleures traditions suisses est possible dans le cadre des «articles économiques». L'essentiel pour le moment est de discuter les différents aspects du problème dans un esprit de synthèse. Le citoyen suisse approuvera ensuite l'adaptation nécessaire de notre législation dès qu'il connaîtra la portée générale du problème et dès qu'il pourra juger avec son bon sens l'opportunité des mesures nécessaires. En attendant il s'agit de faire appel à la collaboration volontaire des milieux intéressés qui sera la meilleure garantie du succès final.

Nous nous permettons de souligner qu'il ne s'agit ici nullement d'une fantaisie du planisme, mais qu'au moment où notre population atteint une densité telle, un laisser-aller nous conduirait à des erreurs dont les conséquences pour les générations futures seraient extrêmement graves.

Nous avons célébré cette année le centenaire de notre Constitution, mais les hommes de notre époque doivent requérir la faculté de disposer pour un avenir lointain. Tout au plus établit-on des plans triennaux au quinquennaux. Notre reconnaissance envers les grands hommes d'Etat de 1848 doit se manifester par des actes, et nous pensons que d'assurer une répartition équilibrée et harmonieuse des lieux de travail et de résidence s'annonce comme une des grandes tâches publiques de l'heure, dont la réalisation s'étendra sur un siècle.

Nous esperons que *les villes à la taille de l'homme* qui constitueront un contrepoids nécessaire et efficace aux grandes villes et qui formeront des éléments importants d'un fédéralisme constructif, soient considérées comme une solution typiquement suisse.

Nous avons parlé au début du principe de la juste mesure. La solution que nous préconisons permet d'obtenir un optimum pour l'ensemble des problèmes de notre agriculture et de l'industrie, qui sont à la base de notre économie.

A. Bodmer

Esquisse d'un plan directeur pour la ville de Porrentruy

Nous avons le privilège de pouvoir présenter, comme un exemple qui illustre le précédent exposé, une étude d'un plan de développement pour la ville de Porrentruy, ancienne cité épiscopale et chef-lieu du district de l'Ajoie, dont la fondation remonte à un millénaire. En 1850 encore cette cité abritant quelque 2000 âmes était formée d'un gros bourg fortifié, du Château, et de quelques fermes dans les environs immédiats. Placée à la croisée des routes Paris—Belfort—Bienne—Berne et Besançon—Ferrette—Bâle, elle a commencé à se développer lentement depuis la construction de la grande ligne de chemin de fer doublant l'artère premièrement citée. La ville compte aujourd'hui 7000 habitants environ et a pris le caractère d'un petit centre industriel, principalement grâce à l'horlogerie et ses différentes branches annexes. Des fabriques de chaussures, de meubles, de bonneterie s'y sont installées.

Porrentruy est en outre une importante place de marché, dont les origines remontent à 1823: Marché hebdomadaire et marché de bétail, donc lieu de rendez-vous des paysans de toute l'Ajoie. Des maisons de commerce, des succursales de banques et des hôtels complètent l'équipement commercial de la ville.

L'ancien collège, fondé par le Prince Christophe de Blarer, et dont la réputation fut européenne, est devenu l'Ecole Normale d'instituteurs du Jura.

Le château et la ville forment une composition d'ensemble parfaite, résultat d'une utilisation géniale du terrain accidenté, un véritable chef-d'œuvre de l'urbanisme médiéval.

Non seulement des alentours, mais aussi à l'intérieur de la vieille ville l'observateur découvre à chaque pas l'intérêt et les contrastes causés par l'opposition nette du château et de la ville. A part cela, la vieille ville est une source inépuisable, un manuel vivant de configuration plein d'effet, d'une échelle sûre et pleine de fantaisie pour les détails d'architecture.

Le pittoresque de la ville du moyen âge a été enrichi au cours du XVIIIe siècle par plusieurs hôtels de belle tenue architecturale tels que l'Hôtel des Halles, l'Hôtel de Ville et la Sous-Préfecture.

L'extension d'une localité telle que celle-ci pose un problème particulièrement intéressant et exige de l'urbaniste beaucoup de tact et une attention particulière pour créer un nouvel ensemble urbain composé de quartiers modernes autour d'une ancienne cité.

L'auteur a commencé son étude par l'établissement d'une sorte de plan idéal (fig. 1) où il démontre comment cette extension aurait pu être menée à bien dès 1850. A cette époque, il était facile de réserver une assez large zone de verdure autour de la vieille ville. Dans cette zone de verdure agréablement aménagée et plantée çà et là de hautes futaies on aurait pu réserver, aux points de pénétration des artères, des places bordées de bâtiments ayant un caractère public. Ainsi, cet espace libre aurait pris l'aspect des réalisations heureuses qui nous connaissons dans les villes de Soleure, Winterthour, Genève et Zofingen.

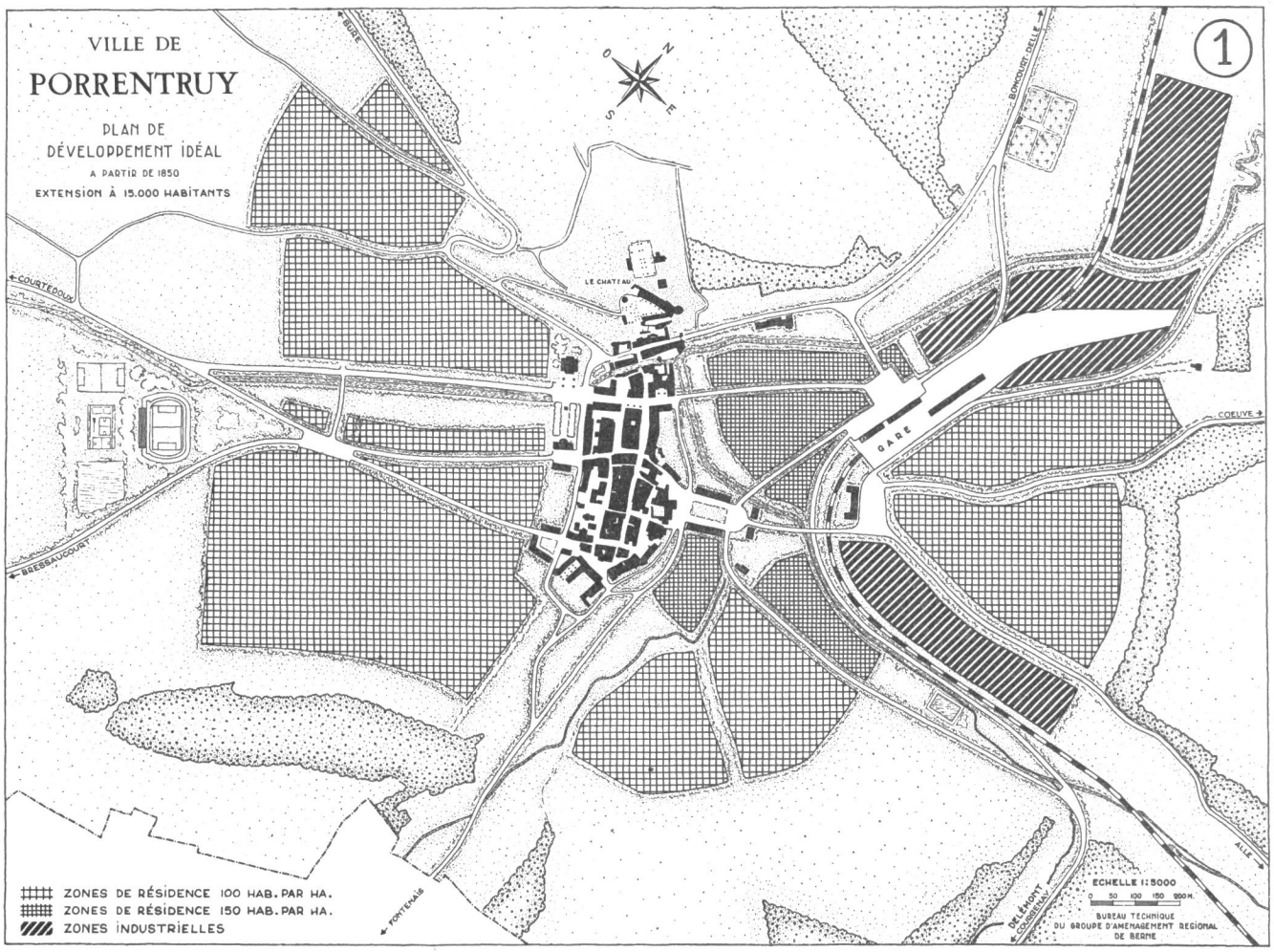
VILLE DE
PORRENTRUY
PLAN DE
DÉVELOPPEMENT IDÉAL
A PARTIR DE 1850
EXTENSION À 15.000 HABITANTS
1
BURE
BONCOURT-DELLE
COURTEDOUX
LE CHATEAU
GARE
COEUVE
BRESSAUCOURT
FONTENAIS
DELÉMONT
COURGENAY
ALLE
ZONES DE RÉSIDENCE 100 HAB. PAR HA.
ZONES DE RÉSIDENCE 150 HAB. PAR HA.
ZONES INDUSTRIELLES
ECHELLE 1:5000
0 50 100 150 200 M.
BUREAU TECHNIQUE
DU GROUPE D'AMENAGEMENT REGIONAL
DE BERNE

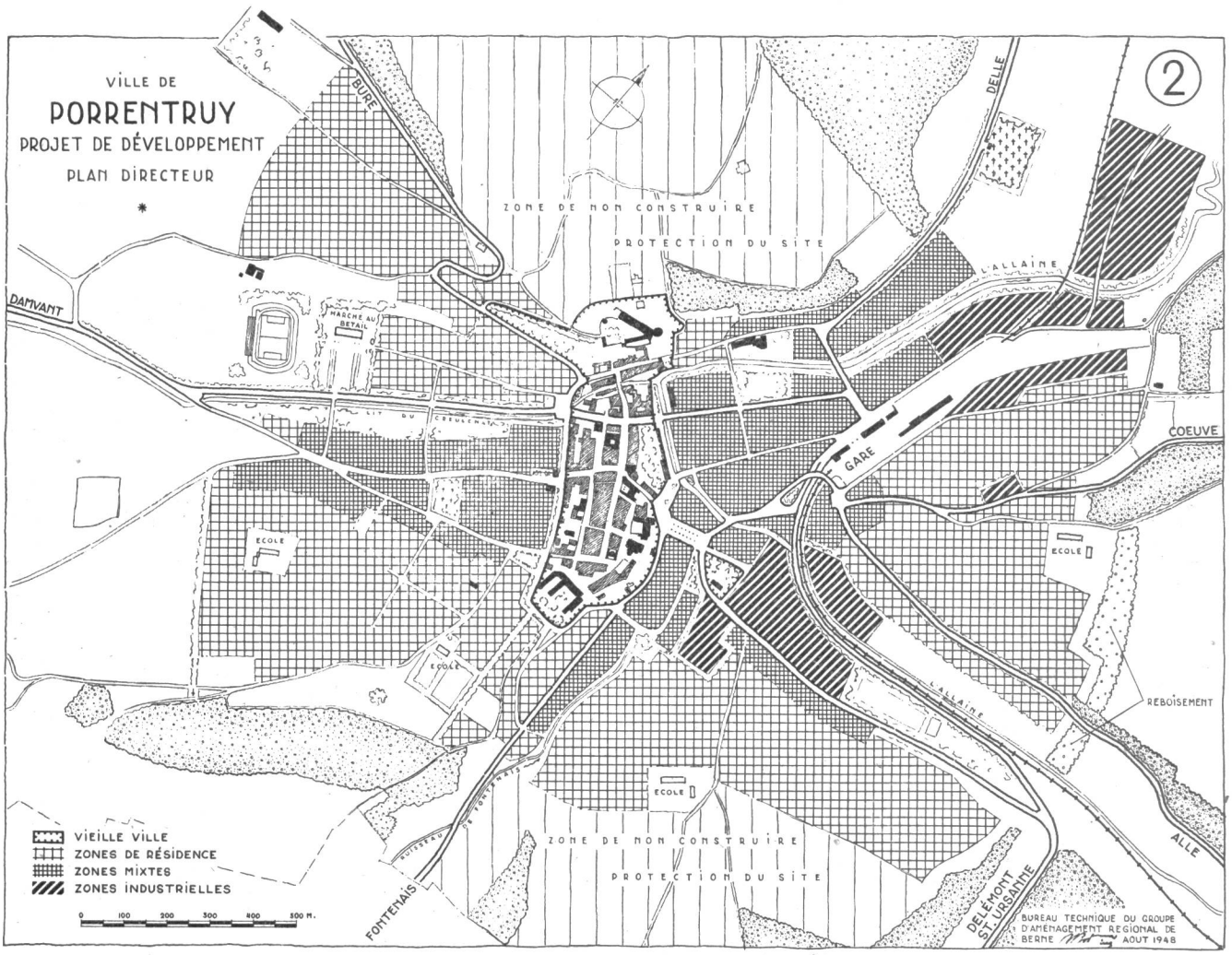
VILLE DE
PORRENTRUY
PROJET DE DÉVELOPPEMENT
PLAN DIRECTEUR
2
BURE
DELLE
ZONE DE NON CONSTRUIRE
PROTECTION DU SITE
L'ALLAINE
DAMVANT
MARCHE AU BETAIL
LIT DU CREULENAT
GARE
COEUVE
ECOLE
ECOLE
ECOLE
ECOLE
REBOISEMENT
L'ALLAINE
ALLE
ZONE DE NON CONSTRUIRE
PROTECTION DU SITE
FONTENAIS
DELÉMONT
ST. URSANNE
VIEILLE VILLE
ZONES DE RÉSIDENCE
ZONES MIXTES
ZONES INDUSTRIELLES
0 100 200 300 400 500 M.
BUREAU TECHNIQUE DU GROUPE
D'AMÉNAGEMENT REGIONAL DE
BERNE AOUT 1948

Cette esquisse prévoit une extension de la ville à 15 000 habitants. Elle comporte trois éléments distincts: une zone industrielle s'étendant le long de la ligne de chemin de fer, une zone mixte destinée au commerce, aux petites industries non gênantes et aux petits immeubles locatifs, située entre la vieille ville et la gare. Le troisième élément est formé par les quartiers de résidence extérieurs qui s'étendent au sud, à l'est et à l'ouest de la vieille ville, réservés de préférence à la maison familiale. Ces différents éléments sont séparés les uns des autres par des bandes de verdure.

Le réseau des routes principales suit en général les tracés établis. Le trafic venant de l'ouest suit le Lit du Creugenat et traverse la vieille ville dans sa partie basse.

L'artère de transit Nord-Sud (Delle—Delémont) longe la voie du chemin de fer en évitant les quartiers construits.

La figure n° 2 représente le Plan Directeur tel qu'il est réalisable aujourd'hui. On reconnaît sur ce plan les mêmes zones que sur le plan idéal, mais adaptées aux circonstances présentes. Nous ferons la même réserve en ce qui concerne les grandes artères, quoique le principe reste le même. Etant donné que les quartiers nouveaux, construits depuis 1850 se sont trop rapprochés de la vieille ville, la ceinture verte si désirable a dû être réduite à sa plus simple expression, sous forme d'une simple rangée d'arbre du côté ouest, et de la conservation des jardins et des talus du côté est. Afin de sauvegarder des sites remarquables, l'un derrière le Château et l'autre dans le sud de la ville, deux servitudes de non construire sont à prévoir.

Ce plan directeur prévoit la même extension de la ville que le plan idéal.

Le plan (fig. n° 3) montre l'aménagement prévu pour un quartier de résidence nouveau dans la partie sud-ouest de la ville. Il s'agit d'une surface d'environ 17 ha. destinée à plusieurs types d'habitations, petits immeubles locatifs de deux étages sur rez-de-chaussée sur la partie nord du terrain. Des villas pour une ou deux familles, isolées, jumelées et formant des petits groupes de quatre et cinq éléments, deux emplacements pour quelques magasins, et une école primaire et enfantine au centre du quartier, le tout prévu pour environ 2000 habitants.

Le plan directeur servira de base pour les plans d'alignements et les plans de détail, et il va sans dire que des plans semblables au numéro 3 doivent être établis pour chaque nouveau quartier de résidence. Ces plans seront complétés par un nouveau règlement de construction qui fixera de même les prescriptions nécessaires à la protection de la vieille ville.

Nous devons remercier les autorités de la Ville de Porrentruy pour l'initiative qu'elles ont prise en abordant une étude d'ensemble. Nous espérons que les citoyens saisiront l'opportunité d'une telle action et accepteront, le moment venu, les plans et règlements garantissant un développement harmonieux de leur belle cité.

Nous formons le vœu que de nouvelles industries s'établissent à Porrentruy, qui présente encore l'avantage d'un climat agréable.